

Personnes Physiques et Personnes Morales

Gestion Impact : Informations additionnelles en matière de durabilité

Gestion sous Mandat à Impact : Produit ayant pour objectif l'investissement durable, dit Article 9

(Conformément à l'article 10 du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication sur le site internet d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit SFDR).

Résumé

Ce résumé donne un aperçu des éléments présentés ci-dessous. Les en-têtes utilisés dans ce résumé correspondent aux en-têtes des sections du texte complet présenté dans les pages suivantes.

Absence de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

Le Mandat s'attache à ne pas causer de préjudice important à l'objectif d'investissement durable. Ainsi, pour chaque décision d'investissement et tout au long de la vie du Mandat, nous vérifions l'éventuelle présence d'un impact négatif via l'application des critères d'exclusion, sur le Pacte Mondial des Nations Unies, et la politique d'engagement. Cette évaluation est faite en référence aux principes directeurs :

- ▶ de l'OCDE rédigés à l'intention des entreprises multinationales,
- ▶ des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme.

Objectif d'investissement durable du produit financier

L'objectif durable du Mandat impact (ci-après : « le Mandat ») vise à investir dans des actifs ayant de bonnes notations environnementales, sociales et de gouvernance et un impact positif sur un ou plusieurs des Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Mandat est conçue pour réaliser des investissements durables. L'objectif durable du Mandat est d'investir dans des entreprises dont les activités économiques contribuent à un ou plusieurs objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations Unies et appliquant des règles de bonne gouvernance ainsi que des obligations (en direct ou via des fonds) ayant pour objectif l'investissement durable (obligations vertes ou sociales).

Proportion d'investissements

100% des investissements du portefeuille doivent avoir un objectif lié à la durabilité.

Le Mandat vise à investir au moins 35% des actifs du portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et au moins 35% dans des investissements durables ayant un objectif social.

Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour déterminer dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable du Mandat a été atteint :

- ▶ Le Mandat doit être composé d'investissements contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD de l'ONU) ;
- ▶ Le Mandat ne doit pas comporter d'investissements ayant une contribution négative significative aux ODD de l'ONU ;
- ▶ Le Mandat doit être composé d'investissements affichant une performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) supérieure à la moyenne ;
- ▶ Le Mandat ne doit pas comporter d'entreprises faisant l'objet de controverses et ou engagées dans des activités controversées ;
- ▶ Le Mandat ne doit pas comporter d'obligations souveraines émises par des Etats controversés ;
- ▶ Le Mandat ne doit pas comporter d'investissements dans des entreprises ne suivant pas des pratiques de bonne gouvernance.

Méthodes

Afin de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité du Mandat sont atteints, nous utilisons des fournisseurs de données externes pour évaluer les indicateurs de durabilité.

Sources et traitement des données

Pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales et les indicateurs de durabilité, les données de Sustainalytics, ISS, Morningstar et MSCI sont utilisées. Les fournisseurs de données ont été sélectionnés après un processus de diligence raisonnable approfondi.

Les données provenant des fournisseurs de données sont traitées par nos propres systèmes internes qui consolident l'ensemble des informations pour les différents types d'instruments financiers composant le Mandat.

Les données issues des par les fournisseurs de données peuvent être estimées mais ABN AMRO ne modifiera en aucun cas les données reçues.

Limites aux méthodes et aux données

Les méthodes utilisées ont des limites, comme indiqué dans la section ci-dessous. Cependant, ABN AMRO considère que ces limitations ne devraient pas affecter de manière significative la mesure dans laquelle les objectifs environnementaux et/ou sociaux peuvent être atteints. La majorité des actifs qui constituent l'univers d'investissement disposent actuellement de données disponibles et s'il n'y a pas de données disponibles pour une société, il est possible que l'actif soit exclu du Mandat.

Diligence raisonnable

Tous les investissements réalisés dans le cadre de ce Mandat sont étudiés en s'appuyant sur nos méthodologies internes et les données de nos fournisseurs afin de garantir leur conformité avec l'atteinte des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Des contrôles visent à s'assurer que l'univers d'investissement est respecté compte tenu des exclusions sectorielles et normatives.

Politiques d'engagement

L'engagement est le processus par lequel les investisseurs utilisent leur influence pour encourager les entreprises dans lesquelles ils investissent à améliorer leur stratégie commerciale et leurs performances, y compris en ce qui concerne les enjeux ESG.

La politique d'engagement du Groupe ABN AMRO repose sur quatre stratégies :

1. L'engagement délégué ;
2. L'engagement thématique ;
3. L'engagement dans le cadre de l'analyse des investissements ;
4. L'engagement diversifié.

Absence de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable.

Le Mandat s'attache à ne pas causer de préjudice important à l'objectif d'investissement durable.

Prise en compte des principales incidences négatives (PAI)

ABN AMRO a développé une approche définissant la manière dont chaque PAI est prise en compte, y compris le seuil à partir duquel ABN AMRO considère qu'un préjudice significatif est constaté.

Des informations plus détaillées sur l'utilisation de ces indicateurs ainsi que sur les seuils appliqués par ABN AMRO pour déterminer un préjudice significatif sont disponibles sur notre site.

Directives internationales

Nous excluons toutes les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ces principes englobent les violations graves, systémiques et structurelles des normes internationales édictées par les Nations Unies. Cette évaluation est faite en référence aux principes directeurs de l'OCDE rédigés à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme.

Objectif d'investissement durable du produit financier

Ce Mandat a pour objectif l'investissement durable et vise à investir dans des actifs ayant de bonnes notations environnementales, sociales et de gouvernance et un impact positif sur un ou plusieurs des Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies. Nous excluons certaines sociétés, soit en raison d'un niveau élevé de controverses, soit en raison de leur implication dans des produits et services identifiés. Nous excluons également toutes les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Mandat est conçue pour réaliser des investissements durables. L'objectif durable du Mandat est d'investir dans des entreprises dont les activités économiques contribuent positivement aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations Unies ainsi que des obligations (en direct ou via des fonds) ayant pour objectif l'investissement durable (obligations vertes ou sociales), tel que détaillés ci-après.

La stratégie d'investissement du Mandat n'exige pas qu'une portion minimale du portefeuille soit investie dans des investissements durables alignés sur les critères de la taxonomie européenne.

Le Mandat peut être investi directement dans des actions, des obligations (d'états et/ou d'entreprises du secteur privé), ou indirectement au travers d'OPC. Les OPC peuvent être gérés par ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) ou par des gestionnaires externes.

Le Mandat s'appuie sur une stratégie d'investissement qui utilise les éléments contraignants mentionnés ci-dessus ainsi que le respect d'exigences ESG minimales pour les OPC externes.

ABN AMRO définit l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus d'investissement en prenant systématiquement en compte les facteurs ESG qui ont un effet significatif sur le risque et le rendement de l'investissement. Dans ce contexte, les risques de durabilité désignent un événement ou une condition de nature environnementale, sociale ou de gouvernance (« ESG ») qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif significatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Le risque de durabilité peut avoir un impact négatif sur la valeur de l'actif et sur les flux de trésorerie attendus, tels que les dividendes. Parmi les exemples de ces dernières années, on peut citer les accidents environnementaux de grande ampleur ou les cas de fraude qui entraînent des amendes/pénalités ou des coûts opérationnels supplémentaires. La probabilité que ces risques de durabilité affectent la performance financière du portefeuille est atténuée par notre processus d'investissement.

Dans notre processus de sélection, nous nous concentrons sur les entreprises qui obtiennent les meilleurs résultats dans leur sous-secteur sur la base de l'analyse ESG. Par conséquent, les entreprises sélectionnées sont susceptibles d'être moins exposées au risque ESG. En outre, nous appliquons différents critères d'exclusion, par exemple pour les activités controversées telles que la production de tabac.

Exclusion des entreprises engagées dans des activités controversées

Nous appliquons différents filtres qui nous amènent également à exclure :

- ▶ Les entreprises sur la liste d'exclusion des armes controversées (liste non exhaustive) d'ABN AMRO ;
- ▶ Les entreprises qui détiennent 10% ou plus de participation dans les entreprises impliquées dans les armes controversées ;

- ▶ Les sociétés impliquées à hauteur de plus de 10% du chiffre d'affaires généré dans l'activité de production et/ou la distribution d'armes et les contrats militaires d'armement ;
- ▶ Les entreprises impliquées à hauteur de plus de 5% du chiffre d'affaires généré dans l'activité de production et/ou les services liés à des contrats militaires d'armement ;
- ▶ Les entreprises impliquées dans la production de tabac (planteurs et producteurs) ;
- ▶ Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- ▶ Les entreprises impliquées à hauteur de plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans d'autres produits et services identifiés tels que la commercialisation ou la vente en gros de tabac, la production d'électricité à partir de charbon thermique, le cannabis à des fins récréatives, les jeux de hasard, la fourrure animale, le cuir spécialisé, la pornographie ou les organismes génétiquement modifiés (OGM) ;
- ▶ Les sociétés impliquées à hauteur de 1% ou plus de chiffres d'affaires dans l'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage du charbon thermique ;
- ▶ Les sociétés impliquées (exposition combinée dépassant 5 % du chiffre d'affaires total) dans le pétrole et le gaz non conventionnels (forage Arctique, extraction de gaz de schiste et de sables bitumineux) ;
- ▶ Les sociétés impliquées (à hauteur de plus de 10% du chiffre d'affaires total) dans la prospection, l'extraction, la distribution et le raffinage du pétrole ;
- ▶ Les sociétés impliquées à hauteur de plus de 50 % du chiffre d'affaires total dans la prospection, l'extraction, la fabrication et la distribution de gaz ;
- ▶ Les sociétés impliquées à hauteur de plus de 50 % du chiffre d'affaires total la production d'électricité à forte intensité de carbone.
- ▶ Les emprunts d'états ne respectant pas l'accord de Paris.

Nous ne conservons que les entreprises dont le score ESG, calculé par Sustainalytics (Morningstar), fait partie des 50% des entreprises les mieux notées au niveau de chaque sous-secteur (approche dite « best-in-class »).

Sustainalytics (Morningstar) calcule ce score ESG en analysant 20 critères ESG clés pour chaque entreprise dans chaque sous-secteur. Les enjeux sont communs car leur définition ne varie pas selon les sous-secteurs. Cependant, un poids différent est attribué à chaque critère ESG en fonction du secteur de l'entreprise.

Les 20 critères ESG clés sont la gouvernance d'entreprise, l'accès aux services de base, la corruption, l'éthique des affaires, les relations avec la société, la confidentialité et la sécurité des données, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets, l'empreinte carbone directe de ses propres opérations, l'empreinte carbone de ses produits et services, les impacts environnementaux et sociétaux des produits et services, le capital humain, le respect des Droits de l'Homme (en interne et tout au long de la chaîne d'approvisionnement), l'utilisation des sols et la biodiversité (en interne et tout au long de la chaîne d'approvisionnement), la santé et la sécurité au travail, l'intégration ESG dans les fonctions finances, et la gouvernance des produits.

Enfin l'impact positif sur les ODD est évalué grâce aux données fournies par le fournisseur de données ISS. Dans chaque secteur, nous investissons dans des sociétés qui contribuent le plus significativement aux ODD sans générer d'impact négatif significatif sur d'autres ODD.

Lorsque nous n'investissons pas dans des titres vifs, nous n'investissons que dans des OPC classifiés Article 9 selon la réglementation SFDR et qui prennent en compte certaines principales incidences négatives. Cette approche ESG est en ligne avec notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements.

Pratiques de bonne gouvernance

Les pratiques de bonne gouvernance sont généralement évaluées à travers les critères suivants : structures de gestion, relations avec le personnel, rémunération du personnel compétent, respect des obligations fiscales. La qualité de la gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons est prise en considération. Une entreprise peut voir sa note de controverse monter aux niveaux 4 et 5 du fait de graves problèmes de gouvernance, et ainsi être exclue de notre univers d'investissement.

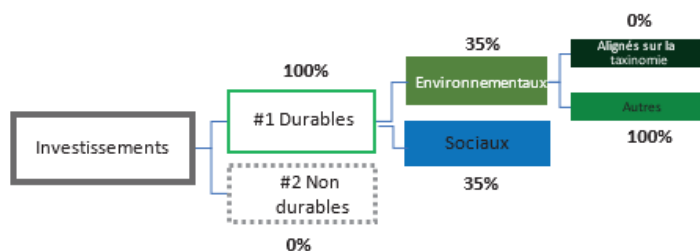
Une entreprise est exclue si elle ne respecte pas le principe du Pacte mondial des Nations Unies sur la lutte contre la corruption, qui stipule que les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et le trafic d'influence.

Par ailleurs les fonds de gestionnaires externes doivent prendre en compte les aspects ESG suivants :

- 1) le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales ;
- 2) de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise ;
- 3) le fonds tient compte des principales incidences négatives en excluant au moins (dans une certaine mesure) les armes controversées, les violations des normes internationales telles que le Pacte mondial des Nations unies et les lignes directrices de l'OCDE.

Proportion d'investissements

100% des investissements du portefeuille doivent avoir un objectif lié à la durabilité. Le Mandat a pour intention d'investir au moins 35% dans des investissements durables avec un objectif environnemental et au moins 35% dans des investissements durables avec un objectif social.



La Catégorie #1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La Catégorie #2 Non durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour déterminer dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable du Mandat a été atteint :

- ▶ Le Mandat doit être composé d'investissements contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD de l'ONU) ;
- ▶ Le Mandat ne doit pas comporter d'investissements ayant une contribution négative significative aux ODD de l'ONU ;
- ▶ Le Mandat doit être composé d'investissements affichant une performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) supérieure à la moyenne ;
- ▶ Le Mandat ne doit pas comporter d'entreprises faisant l'objet de controverses et ou engagées dans des activités controversées ;
- ▶ Le Mandat ne doit pas comporter d'obligations souveraines émises par des Etats controversés ;
- ▶ Le Mandat ne doit pas comporter d'investissements dans des entreprises ne suivant pas des pratiques de bonne gouvernance.

Le respect des objectifs environnementaux et sociaux du Mandat fait l'objet d'un suivi régulier. Ce contrôle permet de s'assurer que les portefeuilles sont conformes aux exigences définies dans le cadre du Mandat et aux critères relatifs à l'atteinte de l'objectif d'investissement durable. Pour ce suivi, les données de Morningstar Sustainalytics, ISS et MSCI sont utilisées. Le Mandataire a accès à ces données et évalue en permanence les objectifs environnementaux et sociaux. En fonction du résultat de cette évaluation, le Mandataire peut décider de céder les titres en question.

Le Mandant est informé via le rapport périodique de gestion des indicateurs de durabilité décrits ci-dessus. Les indicateurs peuvent être modifiés au fil du temps, par exemple en cas d'indicateurs nouveaux et/ou plus adaptés, disponibles à l'avenir.

Les mécanismes de contrôle interne consistent en une analyse et une vérification des valeurs déviantes par ABN AMRO. L'examen des données collectées est un élément clé du processus de sélection et peut influencer la confirmation de l'univers d'investissement acceptable. ABN AMRO est en relation directe avec les fournisseurs de données Morningstar Sustainalytics, ISS et MSCI dans le but de garantir que lorsqu'ABN AMRO constate qu'il existe une différence dans les valeurs attendues, les fournisseurs de données puissent effectuer des contrôles de qualité sur les différences observées par ABN AMRO.

Des mécanismes de contrôle interne sont en place, incluant des tests analytiques sur les données, la détection des valeurs aberrantes et la vérification de leur cohérence avec les attentes. La revue des données collectées constitue un élément clé du processus de sélection des investissements et peut influencer la définition de l'univers d'investissement acceptable. ABN AMRO interagit avec les fournisseurs de données pour clarifier d'éventuelles divergences et s'assurer de la qualité des informations fournies.

Méthodes

Pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable, nous utilisons des fournisseurs de données externes pour évaluer les indicateurs de durabilité mentionnés précédemment.

Sources et traitement des données

Pour mesurer l'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux et les indicateurs de durabilité, les données de Morningstar Sustainalytics, ISS et MSCI sont utilisées.

Sources de données utilisées pour atteindre l'objectif d'investissement durable

Morningstar Sustainalytics

Pour plus d'informations, visitez les pages suivantes :

www.morningstar.nl et www.sustainalytics.com.

ISS

Pour plus d'informations, visitez la page : <https://www.issgovernance.com/>.

MSCI

Pour plus d'informations sur le fournisseur de données MSCI, visitez la page : www.msci.com.

Mesures prises pour garantir la qualité des données

Les fournisseurs de données ont été sélectionnés après un processus de diligence raisonnable approfondi. Après la sélection, nous menons un dialogue permanent avec les fournisseurs de données sur la qualité des données, les données disponibles et le besoin de données supplémentaires permettant de soutenir les décisions d'investissement. Le Mandataire a accès aux données sources via les portails web des fournisseurs de données, au travers des données fournies par FactSet (FactSet est un fournisseur de données spécialisé dans la gestion de données financières et l'édition de logiciels) par l'intermédiaire de flux de données mis à disposition par ABN AMRO.

Modalités de traitement des données

Les données provenant des fournisseurs de données sont traitées par nos systèmes internes qui consolident l'ensemble des informations pour les différents types d'instruments financiers composant le Mandat.

Proportion des données estimées

Les données fournies par les fournisseurs de données peuvent comprendre des estimations mais ABN AMRO ne modifie en aucun cas les données reçues. Dans certains cas de figure, ces données peuvent être interprétées et utilisées en conséquence. ABN AMRO peut éventuellement communiquer avec le fournisseur de données afin de combler les éventuelles lacunes des données, mais il n'y aura aucune modification des données au cours du processus de stockage des données. Les insuffisances en termes de qualité de données sont traitées le plus rapidement possible.

Limites aux méthodes et aux données

Les méthodes et les données utilisées présentent en général les limites suivantes :

- ▶ Bien que le nombre de sociétés couvertes par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps, et continue d'augmenter, un investissement spécifique peut ne pas être évalué par un fournisseur de données. Il sera alors discuté avec le fournisseur de données si l'entreprise peut être ajoutée à son univers ;
- ▶ Les entreprises ne communiquent pas toujours les données nécessaires à une évaluation correcte par le fournisseur de données. Dans ce cas, le fournisseur de données peut prendre contact avec l'entreprise pour mettre à disposition les données. Dans certains cas, les éléments manquants peuvent être estimés par les fournisseurs de données, par exemple pour les émissions de carbone. Les données manquantes ne font pas l'objet d'une estimation par ABN AMRO ;
- ▶ Les fournisseurs de données peuvent avoir des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG des investissements, ce qui peut donner lieu à une opinion différente sur la performance ESG. Le résultat de leur évaluation est, dans une certaine mesure, subjectif. Le Mandataire se fera donc également sa propre opinion. Les fournisseurs de données que nous avons sélectionnés l'ont été après un processus de diligence raisonnable approfondi visant à garantir que leur méthodologie est conforme aux meilleures pratiques.

Les méthodes utilisées ont des limites, comme indiqué dans la section ci-dessus. Cependant, l'atteinte des limitations ne devrait pas affecter de manière significative la réalisation des objectifs d'investissement durable promues par le Mandat. Les données sont disponibles pour la majorité des instruments financiers qui constituent l'univers d'investissement du Mandat. En cas d'absence de données sur un instrument il pourra

être exclu de l'univers d'investissement autorisé. L'objectif est de disposer de données vérifiables en matière de durabilité sur la majorité de l'univers d'investissement. Dans le cas contraire, ABN AMRO contacte les fournisseurs de données pour demander leur intégration dans les informations mises à disposition.

Les équipes d'investissement du groupe ABN AMRO sont sensibilisées sur de nombreux aspects relatifs à la durabilité et à la qualité des données ESG et peuvent ainsi, si nécessaire, considérer de manière critique les données disponibles en particulier dans le cas de la politique d'engagement avec une entreprise, d'une action publique récente ou de leurs connaissances sur l'entreprise.

Diligence raisonnable

La majorité des actifs qui constituent l'univers d'investissement sont évalués grâce à nos méthodes internes et aux données de nos fournisseurs. Nous sélectionnons les investissements en fonction des critères ESG contraignants du Mandat.

Le Mandataire peut sélectionner des OPC sur recommandation et approbation d'ABN AMRO Investment Solutions (AAIS). Les équipes d'AAIS effectuent dans ce cadre une diligence raisonnable approfondie des gestionnaires et des fonds. Les stratégies d'investissement ESG sont sélectionnées sur la base d'un contrôle préalable au niveau du mode de gestion et du volet opérationnel. L'évaluation ESG est au cœur du processus de sélection d'une stratégie d'investissement ESG. Le processus de sélection est adapté à la nature spécifique de la stratégie ESG concernée.

Par ailleurs, le Mandataire vérifie que les fonds correspondent aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Mandat. Il s'appuie sur les fournisseurs de données, ISS, Morningstar Sustainability et MSCI afin de bénéficier de contrôles externes sur nos investissements en termes de vision d'ensemble concernant l'alignement sur les normes internationales, de qualité de données et d'indicateurs de comparaison avec le secteur.

Politiques d'engagement

ABN AMRO définit le stewardship comme le processus par lequel les investisseurs exercent leur influence pour encourager les entreprises dans lesquelles ils investissent à améliorer leur gestion des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) par le biais de l'engagement et du vote.

ABN AMRO utilise l'engagement comme un outil pour favoriser la durabilité et le changement systémique en : (i) regroupant des actifs exerçant une influence sur les portefeuilles, (ii) en plaidant en faveur d'une plus grande transparence, d'une meilleure gouvernance et de meilleures pratiques environnementales et sociales. De plus, ABN AMRO participe à diverses initiatives qui témoignent de son engagement en matière d'investissement et de gestion responsables. Par exemple, la banque est membre du Climate Action 100+, une initiative mondiale d'investisseurs visant à inciter les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Par ailleurs, AAIS s'est engagée dans la transition en tant que membre des initiatives Net Zero Asset Managers et Net Zero Engagement ; celles-ci visant des émissions nettes nulles dans ses investissements d'ici à 2050.

L'engagement se produit lorsqu'un axe d'amélioration est identifié au sein d'une entreprise en portefeuille. Ces domaines d'amélioration peuvent être identifiés grâce à des ajustements structurels, des modifications de notation ESG ou des controverses au sein de l'entreprise. De plus, les enjeux de développement durable qui touchent des secteurs ou des régions, comme le changement climatique, la protection des données ou la gouvernance des conseils d'administration, offrent des opportunités d'engagement ciblé.

Les objectifs de l'engagement sont principalement les suivants :

- ▶ Améliorer la qualité des informations extra-financières ;
- ▶ Améliorer les performances d'une entreprise en matière de développement durable ;
- ▶ Accroître la valeur de l'entreprise ;
- ▶ Soutenir les pionniers de l'ESG pour faire progresser les pratiques commerciales durables ;
- ▶ Améliorer les normes sectorielles par le dialogue.

ABN AMRO s'engage auprès de certaines entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, tout en envisageant de nouvelles opportunités d'engagement dans la sélection d'investissements. Cette approche contribue à la transition des entreprises vers des pratiques durables, et à l'exclusion de celles ayant peu ou pas d'ambitions en matière d'ESG.

ABN AMRO utilise les approches d'engagement suivantes :

1. L'engagement délégué : le partenariat avec EOS chez Federated Hermes Limited, un prestataire de services de gestion de premier plan, qui s'appuie sur la force collective des investisseurs pour un engagement impactant.
2. L'engagement thématique : participations à des initiatives collaboratives comme le Climate Action 100+ pour échanger sur des pratiques commerciales durables spécifiques.
3. L'engagement axé sur les perspectives d'investissement : un engagement tenant compte des risques et opportunités ESG dans le cadre du suivi de portefeuilles.
4. L'engagement multiformes : ce type d'engagement permet de traiter des problématiques spécifiques non couvertes par d'autres stratégies d'engagement.

En tant que gestionnaire d'actifs, AAIS exerce activement son droit de vote et dispose d'une politique de vote décrivant les conditions dans lesquelles elle exerce ce droit. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique de vote d'AAIS.

ABN AMRO s'engage à faire preuve de transparence et de responsabilité dans ses activités de gouvernance. S'assurer que les clients et les parties prenantes sont informés des activités de gouvernance de la banque est un élément important de l'exercice de ses responsabilités.

ABN AMRO évalue régulièrement ses lignes directrices en matière d'investissement responsable et de gouvernance afin d'en maintenir la pertinence, en tenant compte de facteurs tels que l'évolution des tendances du marché ou les suggestions des parties prenantes externes. Les activités d'engagement font l'objet d'un suivi continu et sont documentées en conséquence. Les données d'engagement collectées sont analysées afin d'en tirer des enseignements pour les engagements, les thèmes et les résultats futurs.